



Ville
d'Antoing

Tél : 069/33.29.11
Fax : 069/33.29.06
antoing@antoing.net
www.antoing.net



Antoing, le 2015-10-09

Service Public de Wallonie
DGARNE- Direction des Eaux de surface
Avenue du Prince de Liège, 15
5100 Namur

N/Réf. : CDU-1.777.51/CAD

Vos réf : D0903/2015/DESU/FP/cj/13-08-2015/2/Sorties 2015 :21939

Monsieur le Directeur,

Objet : RIE-PGDH et PGRI – Avis du Collège

Pour faire suite à votre courrier reçu le 14/08/2015, nous nous permettons de vous transmettre la délibération du Collège émettant un avis favorable relatif aux projets de plans de gestion par district hydrographique, aux projets de plans de gestion des risques d'inondations et aux rapports sur les incidences environnementales de ces projets.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de bien vouloir agréer,
Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

La Directrice générale f.f.,

S. KENNIS



Le Bourgmestre,

B. BAUWENS

Agent traitant : C. DELBAUVE – 069/33 29 17



EURO-METROPOLE
EURO-METROPOOL
LILLE - NORTHEUX - TOURNAI



Ville
d'Antoing

Tél : 069/33.29.11
Fax : 069/33.29.06
antoing@antoing.net
www.antoing.net

Extrait du registre aux délibérations
du Collège Communal

Séance du 23/09/2015

PRESENTS : MM. BAUWENS, Bourgmestre;
Delepine, Desmet, Bocage, Echevins;
Billouez, président au CPAS
Kennis, Directrice générale f.f.,

OBJET : Projets de PGDH et PGRI et RIE – Avis

Le Collège Communal,

Vu que la DGRNE, Direction des Eaux de surface sollicite l'avis des Collèges concernant :

- Les projets de plans de gestion par district hydrographique
- Les projets de plans de gestion des risques d'inondation
- Les rapports des incidences sur l'environnement de ces projets

Vu que l'ensemble de ces documents est actuellement soumis à enquête publique;

Vu qu'il s'agit de prévenir les risques d'inondation et leurs effets négatifs sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique;

Vu qu'il s'agit également d'améliorer la qualité des eaux des rivières et des nappes souterraines en Wallonie;

Vu que cette stratégie rentre dans les objectives de la Directive européenne 2000/60/CE,;

Vu que ces documents comprennent une série de mesures afin de lutter contre la pollution diffuse, de réduire les rejets directs de polluants, de développer une gestion intégrée des écosystèmes et des ressources, de garantir des ressources en eau potable de qualité et en quantité suffisante;

Vu qu'ils comprennent un diagnostic de la situation existante;

Vu les rapports d'incidences environnementales accompagnant ces plans;

Vu que ces objectifs et mesures ne pourront avoir qu'un effet bénéfique sur l'environnement;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

DECIDE :

Article 1^{er} : d'émettre un avis favorable sur :

- Les projets de plans de gestion par district hydrographique
- Les projets de plans de gestion des risques d'inondation
- Les rapports des incidences sur l'environnement de ces projets

Art.2 : de transmettre la présente délibération au Service Public de Wallonie- DGARNE – Direction des Eaux de surface

Fait en séance susmentionnée.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice f.f.,
(s) S. KENNIS

Le Président,
(s) B. BAUWENS

Pour extrait conforme :

La Directrice générale f.f.,

S. KENNIS



Le Bourgmestre,

B. BAUWENS